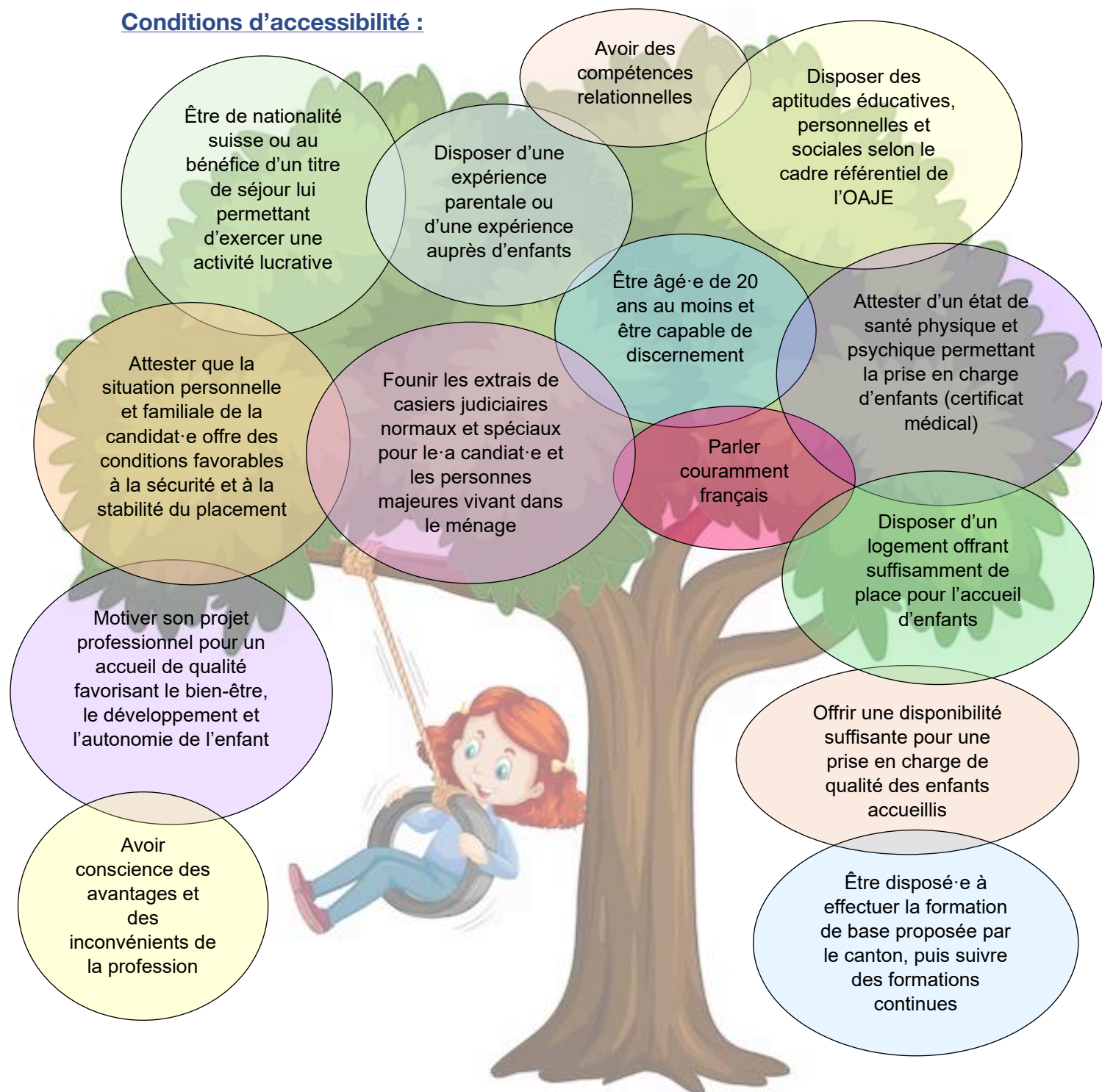


## Je souhaite devenir accueillant·e en milieu familial

L'accueil familial de jour (AFJ) correspond à la « prise en charge d'enfants par toute personne qui accueille dans son foyer, à la journée (à temps partiel ou à temps plein) et contre rémunération, régulièrement et de manière durable, des enfants » (art. 2, LAJE). L'accueillant·e en milieu familial (AMF) doit posséder une autorisation d'exercer et être affiliée à une structure de coordination.

### Conditions d'accessibilité :



Intéressé·e ? Contactez-nous à [afj@enjeu.ch](mailto:afj@enjeu.ch)